



Stationnement sur les trottoirs

Par **es6763**, le **26/11/2014** à **21:47**

Bonjour,

Le Maire de mon village vient d'adresser un courrier aux seuls habitants de 3 rues de la commune, rappelant l'interdiction du stationnement sur les trottoirs, avec menace de faire verbaliser les contrevenants. Ce courrier est motivé par le fait que des aménagements (... ce qui reste contestable) ont été effectués en terme de parking (gratuits) à une centaine de mètres de là.

Je conteste cette position au motif de l'égalité des citoyens devant la loi. C'est à mon sens, et au regard du droit, une position abusive et partielle. Il ne peut y avoir de code de la route à deux vitesses, et l'interdiction (+sanction) doit s'appliquer à l'ensemble des habitants (+usagers) de la commune, démarche qu'il refuse d'étendre aux autres rues.

Merci de vos remarques ...

Quelles sont les actions à entreprendre ?

Bien cordialement